

**FERME DES COMMUNES
ZAC DU BOURG DE SERRIS**

14, route de Meaux 77700 SERRIS

MICRO-BRASSERIE à SERRIS

Maître d'ouvrage : « LES BRASSEURS DE LA BRIE »
Marc DEVILLERS et Stéphane PACAUD
14, rue Courton Lavanderie 77515 POMMEUSE

Maîtrise d'œuvre : Catherine GEOFFROY et Frank ZONCA architectes d.p.l.g.
18, rue Duhesme 75018 PARIS tel : 01.46.06.58.01
« A comme architecte », Didier Ménage, conception bar et cuisine.
Hôtel industriel Berlier, 15 rue J.B. Berlier, 75013 PARIS tel : 01.53.79.07.87

Bureau de contrôle : APAVE M. Avoine
35, grande allée du 12 février 1934 77186 NOISIEL tel : 01.60.37.55.36

BET Acoustique : M. Mytnik
GRUFFY 74540 ALBY/CHERAN tel : 04.50.77.60.04

Coordinateur Sécurité : « A comme architecte », Didier Ménage.
Hôtel industriel Berlier, 15 rue J.B. Berlier, 75013 PARIS tel : 01.53.79.07.87

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
(CCTP)**

LOT 09 : PEI Peinture Sols souples

JUILLET 2000

PEINTURE ET REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

SOMMAIRE

1.	. - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES PEINTURE.....	2
	1 -Documents techniques de référence.....	2
	2 -Prescriptions techniques communes.....	2
	3 -Réception des supports.....	2
	4 -Choix des produits - Echantillons.....	2
	5 -Caractéristiques dimensionnelles des ouvrages de miroiterie.....	3
	6 -Sujétions de mise en oeuvre des peintures.....	3
	7 -Conditions de mise en oeuvre des ouvrages de miroiterie.....	4
	8 -Nettoyages - Entretien.....	4
	9 -Surfaces d'application des peintures.....	4
	10-Terminologie.....	4
2.	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES REVETEMENT DE SOLS SOUPLES.....	5
	1 -Documents techniques de référence.....	5
	2 -Prescriptions techniques communes.....	5
	3 -Réserves de sols.....	5
	4 -Réception des supports.....	5
	5 -Préparation des supports.....	6
	6 -Choix des matériaux - Echantillons.....	6
	7 -Conditions de mise en oeuvre.....	6
	8 -Nettoyage - Protections - Entretien.....	7
	9 -Garantie de parfait achèvement.....	7
3.	CONSISTANCE DES TRAVAUX PEINTURE.....	8
	PEINTURE sur plafond:.....	8
	Peinture élémentaire:.....	9
	PEINTURE sur menuiseries:.....	9
	PEINTURE sur bacs acier:.....	9
	PEINTURE sur charpente métallique:.....	9
	PEINTURE extérieure sur menuiseries:.....	9
4.	CONSISTANCE DES TRAVAUX REVETEMENT DE SOLS SOUPLES.....	9

1. . - **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES PEINTURE**

1 -Documents techniques de référence

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions des Règlements, Normes, Documents Techniques et Textes réglementaires de toutes sortes applicables aux éléments du programme constitutifs de l'opération projetée, tels que définis au Chapitre GEN "Généralités concernant le projet applicables aux travaux de T.C.E."

2 -Prescriptions techniques communes

L'Entreprise est réputée avoir une parfaite connaissance des documents descriptifs de T.C.E. et, en particulier, de ceux dont les ouvrages sont liés d'une quelconque manière à ceux du présent lot.

3 -Réception des supports

Le fait d'exécuter les peintures et revêtements dûs au présent lot implique, par le peintre, la réception préalable des supports.

Le calendrier d'exécution des travaux fixera les dates de ces réceptions de telle sorte que, si des réserves étaient formulées, les Entrepreneurs intéressés puissent effectuer les réfections ou terminaisons demandées dans le cadre de l'avancement prévu.

Aucune réclamation du peintre ne pourra être admise après application, sauf pour vice caché grave.

4 -Choix des produits - Echantillons

a -Peintures

Les produits employés seront d'une même marque, connue et réputée, pour l'ensemble des travaux.

Les prescriptions qui suivent sont référencées sur la gamme des produits TOLLENS, mais l'Entrepreneur pourra baser son offre sur des fournitures équivalentes provenant des Usines ASTRAL - SIKKENS - GAUTHIER - La SEIGNEURIE, etc..., sous réserve qu'elles répondent aux conditions des documents de référence.

Le Maître d'Oeuvre fournira la liste référencée des coloris, sans limitation de teintes, préalablement à toute intervention du présent lot.

Ces tons de peintures seront échantillonnés sur des surfaces témoins pour mise au point définitive des choix par le Maître d'Oeuvre, étant entendu qu'il pourra être retenu des couleurs différentes selon les zones d'application.

L'assistance technique du fabricant pourra être demandée au moment de l'exécution.

b -Miroiterie

L'Entreprise basera sa proposition sur les matériaux définis au présent document, ou sur des produits équivalents, sous réserve qu'ils présentent les mêmes caractéristiques et fassent l'objet d'un agrément ou d'un avis technique dans les mêmes conditions.

Après accord du Maître d'Oeuvre sur les matériaux retenus, un échantillon correspondant à chaque type de composant sera exposé au bureau de chantier.

5 -Caractéristiques dimensionnelles des ouvrages de miroiterie

Les dimensions et épaisseurs des ouvrages de miroiterie indiquées dans le cours du présent document sont données à titre indicatif et doivent être considérées comme des minima.

L'Entrepreneur devra, en fonction des dimensions des ouvrages et de leur mode de pose, contrôler la conformité aux normes et apporter les correctifs éventuellement nécessaires avant remise de son prix forfaitaire.

6 -Sujétions de mise en oeuvre des peintures

Tous les produits employés seront mis en œuvre conformément aux prescriptions des fabricants, en particulier en ce qui concerne :

- la compatibilité avec les supports
- la distinction entre les produits intérieurs et extérieurs
- la compatibilité entre les différents produits (notamment entre les impressions, enduits, peintures) compte tenu de l'état des supports, neufs ou anciens, à reconnaître sur place avant remise de l'offre
- les conditions particulières de mise en œuvre, compte tenu des observations ci-avant.

Par ailleurs, le prix de l'Entreprise comprendra toutes les sujétions de protections, échafaudages, etc... nécessaires à l'exécution de l'ensemble des ouvrages, ainsi que tous égrenages, brossages, ponçages, etc... pour exécution des travaux dans les règles de l'Art, sans qu'il soit nécessaire de les répéter systématiquement dans les nomenclatures de peintures qui font suite.

7 -Conditions de mise en oeuvre des ouvrages de miroiterie

Les conditions de mise en oeuvre seront conformes aux prescriptions des documents de référence.

8 -Nettoyages - Entretien

Indépendamment des nettoyages de mise en service décrits plus loin, tous les nettoyages nécessaires seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Pour la réception des ouvrages, une notice d'entretien des différents revêtements et peintures sera fournie au Maître d'Ouvrage.

9 -Surfaces d'application des peintures

Les descriptions qui suivent localisent les surfaces d'application selon les aspects et degrés de finition recherchés compte tenu de la nature des différents supports.

Pour la détermination exacte de ces derniers, selon les différents locaux et emplacements, la connaissance des C.C.T.P. de T.C.E. est obligatoire.

Elle permettra de plus à l'Entreprise d'avoir connaissance des différents équipements et surfaces livrés finis par les autres corps d'état et excluant son intervention.

En ce qui concerne les supports existants, il est bien entendu que tous les travaux préparatoires nécessaires à la livraison des surfaces, selon les degrés de finition

exigés, sont dûs dans le cadre du forfait, sans aucune restriction, étant rappelé que l'Entreprise est réputée avoir effectué une visite approfondie sur place préalablement à la remise de son offre, pour reconnaître leur état.

Dans le cas où l'offre de l'Entreprise ne ferait pas clairement apparaître l'incidence de ces préparations sur supports existants, celles-ci seront considérées comme incluses aux prix unitaires des différents ouvrages de ce lot.

10-Terminologie

Les degrés de finition exigés sont répertoriés dans les descriptions qui suivent, selon définition du D.T.U. 59/1 (Norme N.F. P. 74.201) :

- finition C : "élémentaire"
- finition B : "courante"
- finition A : "soignée".

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

1 -Documents techniques de référence

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions des Règlements, Normes, Documents Techniques et Textes réglementaires de toutes sortes applicables aux éléments du programme constitutifs de l'opération projetée, tels que définis au Chapitre GEN "Généralités concernant le projet applicables aux travaux de T.C.E."

2 -Prescriptions techniques communes

L'Entreprise est réputée avoir une parfaite connaissance des documents descriptifs de T.C.E. et, en particulier, de ceux dont les ouvrages sont liés d'une quelconque manière à ceux du présent lot.

3 -Réserves de sols

L'Entrepreneur du présent lot réglera, en accord avec l'Entrepreneur de Gros Oeuvre, tous les détails concernant les niveaux des supports en fonction de l'épaisseur des différents revêtements prévus ci-après.

Toutes les arases de revêtements finis devront être au même niveau.

4 -Réception des supports

L'Entrepreneur du présent lot s'assurera que les supports qui lui sont livrés sont conformes aux conditions définies par les normes et par la nature des ouvrages à exécuter, étant entendu qu'il aura donné, en temps utile, toutes indications à l'Entrepreneur de Gros Oeuvre sur les conditions qui lui permettront d'approuver cette exécution avant la mise en oeuvre de ses propres ouvrages.

Les revêtements seront collés sur les sols surfacés mécaniquement livrés par le lot Gros Oeuvre avec les tolérances de planimétrie suivantes :

- flèche maximum de 7 mm sous règle de 2 mètres
- flèche maximum de 2 mm sous réglette de 20 cm.

L'aspect sera fin et régulier, les surfaces ayant été débarrassées de tous gravois et correctement nettoyées

(l'Entreprise de Gros Oeuvre ayant effectué les reprises et nettoyages complémentaires qui seraient reconnus nécessaires lors de la réception des supports).

Ces réceptions étant faites, l'Entreprise du présent lot sera entièrement responsable en cas de mauvaise exécution des revêtements, sauf vice caché.

5 -Préparation des supports

Les supports ayant été réceptionnés dans les conditions ci-avant, l'Entreprise du présent lot devra :

- les nettoyages complémentaires de détail
- l'exécution d'un enduit de lissage P3 à raison de 4,5 kg/m² minimum à l'aide d'un produit agréé par le C.S.T.B., plus rebouchages localisés éventuels.

Les tolérances après exécution seront les suivantes :

- flèche maximum de 3 mm sous règle de 2 mètres
- flèche maximum de 1 mm sous règle de 20 cm.

6 -Choix des matériaux - Echantillons

L'Entreprise basera sa proposition sur les matériaux définis au présent document, sur la base d'une palette de 4 coloris au minimum, dont la répartition sera au choix du Maître d'Oeuvre (avec possibilité de différents coloris à l'intérieur de chaque local).

La présentation de produits équivalents présentant les mêmes caractéristiques techniques, qualité, aspect, agrément, ou avis technique, ne pourra être effectuée que lors de la période de préparation.

Le choix éventuel de ces matériaux de substitution sera subordonné à l'accord du Maître d'Oeuvre.

Après accord de ce dernier sur les matériaux retenus, un échantillon correspondant à chaque type et couleur de revêtement sera exposé au bureau de chantier.

Par ailleurs, l'Entreprise devra l'exécution de panneaux témoins pour chacun des ouvrages dont elle a la charge.

Ces panneaux seront soumis à l'accord du Maître d'Oeuvre avant tout commencement d'exécution.

7 -Conditions de mise en oeuvre

Les conditions de mise en oeuvre des ouvrages seront conformes aux prescriptions des documents de référence énoncés ci-avant.

L'Entrepreneur veillera en particulier :

- à la température ambiante des locaux qui devra être conforme aux prescriptions du fabricant lors de la mise en oeuvre de ses ouvrages
- à l'alignement des joints (lés et dalles parfaitement jointifs)
- à la planimétrie des surfaces
- à l'exécution soignée des coupes et ajustements.

En outre, les travaux du présent lot devront comprendre:

- les études des calepins d'appareillage, si besoin est
- les fournitures, matériaux, main-d'oeuvre et sujétions accessoires pour une exécution parfaite des ouvrages de revêtements demandés
- les découpes et percements des trous de passage dans les revêtements au droit des ouvrages des autres C.E.
- l'exécution des raccords et calfeutrements après le passage des autres corps d'état et avant la date fixée pour la réception provisoire
- la réalisation parfaite des sujétions de mise en oeuvre au niveau des seuils
- les renseignements à fournir aux autres Entreprises
- toutes autres prestations non mentionnées au présent devis descriptif qui seraient indispensables pour un parfait achèvement des ouvrages.

En cas de manquement à ces prescriptions, le Maître d'Oeuvre pourra ordonner la démolition et réfection, dans les règles de l'Art, de tout ou partie des surfaces incriminées, aux frais de l'Entreprise.

8 -Nettoyage - Protections - Entretien

Les revêtements seront immédiatement nettoyés après pose et débarrassés de toute trace de colle, l'Entrepreneur étant responsable de leur protection jusqu'à la livraison des locaux.

Une notice d'entretien correspondant à chaque type de revêtement sera fournie au Maître d'Ouvrage lors de la réception des travaux.

9 -Garantie de parfait achèvement

Sauf utilisation anormale ou défauts d'entretien, tout désordre tel qu'il suit pourra entraîner la réfection des revêtements concernés à la charge de l'Entreprise titulaire durant la période de garantie de parfait achèvement et jusqu'à l'échéance de la garantie biennale:

- décollements
- craquelures
- rupture de dalles ou lés
- retraits entre dalles ou lés
- étanchéité déficiente en fonction du classement E imposé
- rupture du revêtement au droit des soudures
- vieillesse anormal du revêtement
- relâchement excessif du revêtement mis en oeuvre par tension

- présence de crêtes
- usure ponctuelle anormale, non liée à l'entretien ou l'utilisation.

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX PEINTURE

PEINTURE sur mur:

Peinture glycéro satinée sur plâtre:

Localisation

sanitaires

Salle 1 et 2 (y compris mezz.)

Bureau1

Peinture élémentaire:

LT1 -

PEINTURE sur plafond:

Peinture glycéro satinée sur plâtre:

Localisation

peinture sur FXP de la salle

sas2

bureau1

Vestiaire et douche

Peinture élémentaire:

Localisation

LT1

PEINTURE sur menuiseries:

Ponçage et Vernis sur baies existantes

Peinture sur portes:

PEINTURE sur métal:

Portes Tarif Jaune,

PEINTURE sur bacs acier:

sous faces des bacs aciers laissée apparente

PEINTURE sur charpente métallique:

sur poteaux

sur poutres

PEINTURE extérieure sur menuiseries:

Peinture sur baies

Peinture sur portes

Peinture sur volet

4. CONSISTANCE DES TRAVAUX REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

PVC EN LES

Type-SOMMER - TAPIFLEX 153 ST.

Description -Vinyle sur mousse Topclean / Sanitized

-Lés de 2 mètres

-Epaisseur 3,30 mm

-Classement U3 P3 E 2-3 C2

-Classement NF EN 651 : 33

-Réaction au feu : M3

-Efficacité acoustique Delta L : 19 dB (A) / 19 dB au minimum (ou plus selon exigences du Cahier des Charges Acoustiques)

-Décors et teintes au choix du Maître d'Oeuvre, dans la gamme proposée par le fabricant.

Pose-Collée, à joints soudés, à l'aide d'un adhésif recommandé par le fabricant et agréé par le C.S.T.B.

-Ragréage préalable P3, justifié par fiche technique

-Toutes découpes pour appareils encastrés à la demande.

Localisation

Mezzanine1, Mezzanine2,bureau1vestiaire, LT1

PAILLASSON - TAPIS ESSUIE-PIEDS

Fourniture et pose d'un ensemble PAILLASSON avec cadre en cornière d'acier inox de 25 mm avec pattes à scellement

-façon de chape ciment lissée en fond de défoncé

Localisation

-Sur toute surface du sas 2 d'accès au hall d'entrée, au rez-de-chaussée bas.

es artisans brasseurs

Lots

9 PEINTURE ET REVETEMENT DE SOLS SOUPLE	Q	Q	u	pu	total
	architecte	entreprises		entreprises	entreprise
	archi				
PVC:					
Mezzanine1	17			m ²	
Mezzanine2	17			m ²	
bureau1	8			m ²	
vestiaire	2			m ²	
LT1	5.5			m ²	
PAILLASSON descriptif voir lot metallerie:					
sas2	4.5			m ²	
PEINTURE sur mur:					
Peinture glycéro satinée sur plâtre:					
sanitaires	20.6			m ²	
Salle 1 et 2 (y compris mezz.)	219			m ²	
Bureau1	33			m ²	
Peinture élémentaire:					
LT1	28			m ²	
PEINTURE sur plafond:					
Peinture glycéro satinée sur plâtre:					
peinture sur FXP de la salle	194			m ²	
sas2	4.5			m ²	
bureau1	8			m ²	
Vestiaire et douche mezzanine sous faces	4 40			m ²	
Peinture élémentaire:					
LT1	5.5			m ²	
PEINTURE sur menuiseries:					
Ponçage et Vernis sur baies existantes	9			m ²	
Peinture sur portes:	42.4			m ²	

es artisans brasseurs

Lots

9 PEINTURE ET REVETEMENT DE SOLS SOUPLE	Q	Q	u	pu	total
	architecte	entreprises		entreprises	entreprise
PEINTURE sur métal:					
Portes Ticket Jaune	2.5			m ²	
PEINTURE sur bacs acier:	40			m ²	
PEINTURE sur charpente métallique:					
sur poteaux	16			m ²	
sur poutres	16			m ²	
PEINTURE extérieure sur menuiseries:					
Peinture sur baies	9			m ²	
Peinture sur portes et gerbière	7.5			m ²	
Peinture sur volet	1.8			m ²	
OPTION:					
supprimer le PVC mezzanine1	17			m ²	
total					